

CONCERTATION PUBLIQUE

COMMUNE DE BIARRITZ – DECLARATION DE PROJET « OCEAN START »

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2019 la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé l'ouverture d'une concertation publique relative à la mise en compatibilité du PLU de Biarritz avec la déclaration de projet « OCEAN START ».

Cette concertation se déroulera du lundi 14 octobre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 inclus

Les objectifs poursuivis :

La Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite implanter sur la commune de Biarritz un bâtiment à vocation d'activités scientifiques et économiques : le projet de pôle d'excellence sur le biomimétisme marin dénommé « OCEAN START », à proximité de la Cité de l'Océan.

Pour y parvenir, il est nécessaire de procéder à une Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Biarritz avec la déclaration de projet Océan Start.

Modalités de la concertation :

Pendant la période du 14 octobre au 31 octobre 2019, les modalités de concertation seront les suivantes :

- Mise à disposition d'éléments d'information sur le contenu du dossier de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque <http://www.communaute-paysbasque.fr> avec un registre dématérialisé ;

Pendant toute la durée de la concertation, chacun pourra consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible en suivant le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/1699>

- Mise à disposition d'un dossier d'information relatif au projet, au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : 15 avenue Maréchal Foch, 64185 Bayonne et à la Mairie de Biarritz : 12 avenue Edouard VII, 64200 Biarritz, aux heures et jours habituels d'ouverture ;

- Mise à disposition d'un registre de concertation donnant la possibilité à la population d'inscrire ses observations et propositions, au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et à la Mairie de Biarritz aux heures et jours habituels d'ouverture ;

- Possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à l'adresse suivante : 15 avenue Maréchal Foch – CS 88 507 - 64185 Bayonne Cedex ;

- Organisation d'une réunion publique le 17 octobre 2019 à 18h00 au Casino municipal de Biarritz.

**Une réunion publique se tiendra le 17 octobre 2019 à 18h00
au Casino municipal de Biarritz – 1 avenue Edouard VII – BIARRITZ**

A l'issue de la phase de concertation, le maître d'ouvrage arrêtera un bilan de la concertation et le portera à la connaissance du public sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Toutes les informations concernant le projet peuvent être demandées à la Direction Ingénierie et Opérations d'Aménagement de la CAPB : M. Pierre-Yves DARTIGUE au 05.59.44.77.82 ou en Mairie de Biarritz : M. Hervé CAPDEVILLE au 05.59.41.59.74 et M. Bernard TOURRET Service Urbanisme au 05.59.41.54.27

Les informations relatives à la présente concertation sont consultables sur <http://www.communaute-paysbasque.fr>